

A N N E E 1 9 8 9

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

N° 266

VIIème LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE

1 9 8 9

COMPT E R E N D U I N - E X T E N S O

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 1989

S O M M A I R E

- 1 - Membres du Gouvernement présents -----
- 2 - Ouverture de la Séance -----
- 3 - Excusés -----
- 4 - Projet de loi n° 33/89 portant ratification de l'Ordonnance n° 89/29 du 25 Août 1989 portant modification du tableau des droits et taxes d'importation et d'exportation inscrits au tarif des Douanes -----
- 5 - Projet de loi n° 34/89 portant ratification de l'ordonnance n° 89/30 du 25 Août 1989 portant abaissement du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la liste des produits éligibles à ce taux -----

.../...

Membres du Gouvernement présents

Ouverture de la séance

6 - Projet de loi n° 36/89 modifiant la loi n° 74/52 du 04 Novembre 1974 relative à la fête nationale et aux fêtes légales, et supprimant le Premier Février, fête de la Confédération de la Sénégambie

7 - Fin de la séance

Projet de loi n° 34/89 portant ratification de l'ordonnance n° 89/20 du 22 Août 1989 portant abaissement du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la

SECRETAIRES ELUS PRESIDENCE DE

Mme Seynabou SARR Cissé
Mr. Babacar SALL

Mr. Abdoul Aziz NDAW,
Président.

- 1 -

MEMBRES DU GOUVERNEMENT PRESENTS

Sont au banc du Gouvernement :

- MM. - Moussa NDOYE, Ministre de la Fonction publique et du travail ;
- Farba LO, Ministre délégué chargé des relations avec les Assemblées ;
- Moussa TOURE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances.

- 2 -

OUVERTURE DE LA SEANCE

- 3 -

EXCUSES

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Nos collègues

Madame Léna FAL DIAGNE

M. Modou SARR

Cora FALL

Kabine Kaba DIAKITE

Cheikh FALL

s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

Il n'y a pas d'observations ?

Nos collègues sont donc excusés.

- 4 -

Projet de loi n° 33/89
portant ratification de l'Ordonnance n° 89-29
du 25 août 1989 portant modification du tableau
des droits et taxes d'importation et d'exportation
inscrits au tarif des Douanes.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°33/89 portant ratification de l'ordonnance n°89/29 du 25 août 1989 portant modification du tableau des droits et taxes d'importation et d'exportation inscrits aux tarifs des douanes.

La parole est à notre collègue Modou AMAR, rapporteur de l'Intercommission constituée par les commissions des finances et de la législation.

MONSIEUR MODOU AMAR.-

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

L'intercommission constituée par les commissions des Finances et de la Législation, s'est réunie le jeudi 7 décembre 1989, sous la présidence de notre collègue Abdourahim AGNE, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 33/89 portant ratification de l'ordonnance n° 89/29 du 25 août 1989, relative à la modification du tableau des droits et taxes d'importation et d'exportation inscrits au tarif des douanes.

En introduction, le Président de séance a rappelé que notre Institution, se fondant sur les dispositions de l'article 66 de la Constitution, avait autorisé par la loi d'habilitation du 5 janvier 1989, le Président de la République à prendre des mesures qui sont normalement du domaine de la loi, sous forme d'ordonnance, pour apporter des modifications aux droits d'importation et d'exportation inscrits au tarif des douanes, droits et taxes prévus par le Code général des Impôts.

La loi d'habilitation faisait obligation, au gouvernement, de faire ratifier ces ordonnances par notre Institution.

Après ce rappel, le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, qui représentait le Gouvernement, fut invité, par le Président, à présenter le projet de loi soumis à l'examen de notre intercommission.

Dans son exposé, le Ministre a fait remarquer qu'il a été observé, depuis le premier trimestre de l'année 1988, une baisse des recettes douanières. Cette tendance s'est accentuée au cours du premier semestre de l'année 1989.

Ainsi, pour assurer un bon suivi du programme d'ajustement structurel, il devenait impérieux d'élaborer des mesures de soutiens sectoriels au profit de certaines industries (textile, allumettes, piles) et de lutter contre la sous-facturation de certaines importations pour mieux maîtriser l'assiette fiscale.

Le relèvement de certains droits et taxes d'importation devrait permettre d'améliorer les recettes fiscales et de consolider les efforts déployés par l'industrie nationale.

Après l'exposé du Ministre, vos Commissaires se sont réjouis de l'usage judicieux, par le gouvernement, des instruments d'intervention offerts par la loi d'habilitation.

Ils ont ensuite posé beaucoup de questions.

D'abord, vos Commissaires ont demandé au Ministre d'évaluer les résultats obtenus, sur le plan des recettes, pendant les trois mois d'application des ordonnances.

Le Ministre a répondu que les prévisions d'amélioration des recettes ont été largement atteintes. Ce constat a été confirmé par le F.M.I. dont le Conseil d'Administration, réuni le 6 décembre 1989, a décidé d'apporter un nouvel appui à l'effort de redressement et d'ajustement structurel du Gouvernement du Sénégal.

D'autre part, vos Commissaires ont fait observer, au Ministre, la réaction négative des commerçants de Sandaga qui avaient déclenché un mouvement de grève, à la suite des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale de leurs importations pour corriger les effets de la sous-facturation.

Certains commissaires ont plaidé pour le renforcement du secteur informel qui constitue, à leurs yeux, une véritable soupape de sécurité sociale.

Le Ministre a reconnu l'importance du secteur informel sur le plan de l'emploi non salarié. Cependant, il a fait observer que ce secteur constitue un danger réel pour les industriels et les commerçants normalement installés au Sénégal. Ces derniers offrent également des emplois, paient des droits et des taxes et supportent des frais généraux importants.

Le problème, a ajouté le Ministre, relève d'un arbitrage pour rétablir la justice entre ces secteurs.

Le secteur informel ne sera pas écrasé et marginalisé. Le secteur traditionnel sera placé dans les meilleures conditions d'épanouissement. Il y a un équilibre à trouver.

Enfin, certains Commissaires ont relevé que les mesures des ordonnances ne semblent pas emporter l'adhésion de la Banque mondiale qui estime que, face à la baisse des recettes fiscales, le gouvernement aurait pu réduire ses dépenses au lieu d'augmenter les droits d'entrée.

Vos Commissaires estiment que l'austérité a des limites en deçà desquelles l'Administration risque d'entamer son efficacité, sa productivité et sa crédibilité.

C'est pourquoi, vos Commissaires ont demandé au Ministre s'il existe encore des possibilités de compression des charges de fonctionnement, sans risque d'engendrer des effets pervers pour le succès de notre politique de redressement et d'ajustement structurel.

Dans sa réponse, le Ministre a révélé que les choix que nécessite la conduite de notre politique d'ajustement, sont toujours le fruit de la réflexion et de la recherche de notre expertise nationale, en étroite collaboration avec nos principaux bailleurs de fonds, dont le FMI et la Banque Mondiale.

Pour les mesures contenues dans les ordonnances du 25 août 1989, cette règle de conduite a été respectée. C'est dire que la Banque Mondiale et le F.M.I. avaient souscrit à notre orientation.

Le Ministre a également reconnu que beaucoup de sacrifices ont déjà été consentis par le peuple sénégalais pour assurer le succès de notre politique de redressement et d'ajustement structurel. Les résultats commencent à se faire sentir.

Le gouvernement, soucieux d'atténuer les conséquences sociales de l'ajustement, entreprend de relancer l'activité économique. Et les ordonnances que nous examinons, entrent dans ce cadre.

Votre Intercommission, satisfaite des réponses et explications du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, a adopté, à l'unanimité, le présent projet de loi et vous demande d'en faire autant.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Je vous remercie mon cher collègue.

Monsieur le Ministre avez-vous des observations à formuler sur le rapport.

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés,

Je voudrais d'abord dire que le rapport qui nous a été présenté par Monsieur le Rapporteur général me semble tout à fait fidèle à la teneur des débats qui ont eu lieu en intercommission.

Je voudrais seulement sur le passage consacré au secteur informel, demander que soit atténuée cette mention de danger réel. C'est le 3^e paragraphe de la page 3 où il est indiqué que le Ministre a reconnu l'importance du secteur informel sur le plan de l'emploi non salarié ; cependant, il a fait observer que ce secteur constitue un danger réel pour les industriels et les commerçants normalement installés au Sénégal.

Monsieur le Président, nous avons dit ce jour là que le secteur informel avait bel et bien sa place dans le cadre des activités économiques de notre pays. Nous avons ajouté effectivement par ailleurs qu'il constituait en outre une soupape de sécurité sur le plan social et qu'enfin il constituait une des réponses possibles au problème du sous-emploi de notre pays. Donc, il ne s'agit pas d'un danger ; il s'agit simplement de concilier les activités de ce secteur là avec les intérêts des autres secteurs. Les industriels et les commerçants normalement installés en particulier, tout cela dans le cadre donc de l'arbitrage qui doit être fait au plan national. De telle sorte que si l'intercommission était d'accord, je souhaiterais que le passage soit modifié pour dire que l'activité de ce secteur doit être conciliée avec les intérêts des industriels et des commerçants tout simplement. Il n'y a pas de connotation négative dans l'appréciation que nous avons du secteur informel.

Merci Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci.

Monsieur le Rapporteur ?

Donc, merci.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de l'intercommission.

Quels sont ceux qui demandent à intervenir ?

Je donne la parole à notre collègue Boubacar SALL.

MONSIEUR BOUBACAR SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Rapporteur l'a tout de suite dit : les commissaires ont presque tous répété la nécessité ressentie par le peuple lui-même et parce qu'il est temps d'arrêter de lui demander encore des sacrifices après près de dix ans d'efforts qui se sont avérés inutiles. Combien de plans de redressement ou de reredressement ont été initiés faisant croire au peuple qu'il était possible sous peu de temps, dans six mois de voir le bout du tunnel. La situation devient plus difficile de jour en jour et on ne voit ni ~~leur~~ encore moins le bout du tunnel.

Ces mesures sociales drastiques et répétées que subissent les sénégalais depuis 8 ans et pas depuis 88 comme on dit, ne permettront aucune amélioration, la preuve est faite maintenant. Tant que ne seront pas arrêtées les graves hémorragies financières dont souffre notre pays, l'assaut inexplicable contre la culture de l'arachide au profit du colza et d'autres huiles végétales nous ont fait perdre dans les deux sens des milliards de francs CFA. En esportant notre arachide ce que j'appelle notre or rose, nous arrivions à ramasser de l'extérieur des milliards de francs CFA. ~~En~~ vendant notre huile, nos savons ou tourteaux nous ramassions également de l'argent de l'extérieur. Aujourd'hui, en achetant de l'huile végétale alors que nous pouvons faire avec notre arachide du savon plus de l'huile végétale.

Donc au moment où il nous faut logiquement multiplier par deux notre production arachidière, on combat la production arachidière plongeant le paysan dans une misère insupportable et faisant subir à l'Etat des pertes qui ne s'expliquent pas. On perd des milliards en n'exportant plus d'arachide et on perd des milliards en achetant du colza de pays où les seuls ouvriers n'ont plus besoin d'être assistés par l'Etat. Cela ne suffit pas et non content de tout cela, de cette politique de destruction de notre capital national, on assiste sans réagir à cette fuite de capital vers l'extérieur. On nous apprend que 240 milliards de nos francs ont pris la direction de l'Allemagne Fédérale. La Suisse étant maintenant trop surveillée, on préfère envoyer l'argent maintenant dans les pays jusqu'ici non soupçonnés. Comme dit Me Abdoulaye WADE, un pays sans argent est un corps sans sang. Ces 240 milliards partis, vous êtes des économistes, auraient pu nous sauver de la situation que nous vivons maintenant. Alors si l'Etat est incapable de freiner cela qu'il avoue donc qu'il est complice. Alors par ces ordonnances, qu'on a prises sur la base de cette loi d'habilitation qui permet tout parce qu'on ne veut pas faire payer à ceux-là qui ont vidé nos caisses, qui ont mis à genoux notre économie ; on demande au peuple irresponsable de tout cela de payer par ces mesures fiscales. Ce qui n'est pas juste, Monsieur le Ministre. Ce n'est pas conforme à l'engagement pris vis-à-vis de notre pays. Ainsi comme on dit au Cayor (expression en ouolof) c'est-à-dire on grossit les dunes davantage en appauvrissant les vallées. Alors, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, une telle politique peut être subie dans la dignité par le peuple et pour quelques temps mais ne saurait bénéficier d'un soutien du peuple où tout pousse à la rébellion. Monsieur le Président, vous le savez mieux que moi, les gens se lamentent auprès de vous-mêmes, vous en souffrez mais ici puisque c'est cette raison qui fait que vous êtes obligé de dire : à oui Monsieur le Ministre vous avez raison, dehors parce qu'étant obligé de tenir le même langage. Donc Monsieur le Président, pendant qu'il était encore possible, je vous demande d'arrêter pour ne pas obliger notre peuple de vous arrêter car personne ne sait qui pourrait l'arrêter à son tour.

Monsieur le Président, voilà les raisons très brièvement expliquées qui m'amèneront à refuser de voter ce texte de loi comme celle qui suit parce qu'on veut nous amener à donner notre aval, notre appui à une loi d'habilitation qui permet simplement d'amener le peuple de pa-

yer à la place de ces enrichis illicites pendant que le peuple vit encore dans la misère.

(Applaudissements)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Momar LO.

MONSIEUR MOMAR LO

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

(Intervention en Ouolof traduite en français)

Je voudrais d'abord marquer et réaffirmer mon soutien déterminé à la loi d'habilitation qui a été votée ici et qui permet au Président de la République de prendre des actes permettant d'adapter notre économie à l'évolution de l'environnement économique. Ainsi, notre confiance lui est renouvelée.

Monsieur le Ministre, des observations ont été formulés sur le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui par le peuple sénégalais, général et les commerçants en particulier qui rencontrent des difficultés. Dans le rapport, il est dit que les commerçants de Sandaga avaient été en grève. Peut-être qu'il y en a qui l'ont utilisé à d'autres fins mais ce qui est constant, c'est qu'il y a des difficultés au niveau de l'import-export et au niveau de certains produits très prisés par nos compatriotes comme les postes-radio, les montres et les voitures. Par exemple, un poste radio deux bandes acheté à 850 F CFA à HONG-KONG, introduit au Sénégal, paie des taxes relatives au barème, aux droits d'entrée, à la TVA. L'ensemble de ces taxes qui ont d'ailleurs augmenté font 2 623 F sans compter maintenant le minimum fiscal qui est de 900 F. Le

les 5 000 F. Les appareils qui coûtent 7 000 F à HONG-KONG reviennent à 18 000 F au Sénégal ; ceux qui coûtent 15 000 F reviennent à 23 000 F. Ce sont donc des taxes qui pénalisent les commerçants et les consommateurs. Le texte d'aujourd'hui permet de corriger des distorsions, nous sommes d'accord mais il faut aller plus loin car les commerçants pensent que les taxes sont très élevées et ils réclament une bonne application de la loi par les douaniers qui par ailleurs font bien leur travail mais qui doivent persévérer pour éviter la fraude en facilitant l'importation des produits par les commerçants. Si les recettes douanières ont baissé; c'est parce que les taxes sont très élevées, ce qui incite à la fraude. Donc il faut essayer de trouver des ententes entre vos services et les commerçants qui ont leur mot à dire. Les commerçants déplorent aussi les contrôles tous azimuts, à partir de l'aéroport, sur le trajet, dans les magasins. Il faut essayer de trouver d'autres méthodes de contrôle et des solutions permettant aux prix du poste radio, de la montre et du véhicule d'être abordables car ce ne sont pas des produits de luxe mais des nécessités. Cela découragera la fraude et les malversations.

Pour pallier la baisse des recettes douanières, il est possible d'instaurer la taxe d'aéroport comme cela se fait dans les autres aéroports.

Je voudrais aussi aborder un autre aspect de la question qui concerne le service des douanes. Tout le monde sait que nous faisons entièrement confiance au Président de la République et à son gouvernement mais cette confiance n'exclut pas le contrôle sur des agents de l'administration car on a constaté que le service des douanes crée d'énormes difficultés aux commerçants et il faut qu'on le dise ici. Je ne suis pas commerçant mais j'ai des amis et des parents commerçants qui m'ont fait part de leurs préoccupations que je voudrais traduire ici dans cette auguste assemblée.

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ce que j'avais à dire concernant ce projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui

Je vous remercie.

.../...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue El Hadji Moustapha NIANG.

MONSIEUR EL HADJI MOUSTAPHA NIANG

(Intervention en Ouolof traduite en français)

Nous vivons dans un monde marqué par un environnement économique hostile et par des difficultés financières : chacun d'entre nous est censé savoir que même les Etats-Unis, première puissance mondiale, connaissent un important déficit budgétaire. D'autres pays comme la France connaissent aussi une aggravation de chômage. Notre rôle donc est d'essayer de trouver les voies et moyens permettant de sortir de cette crise. Le Président Abdou DIOUF, quant à lui doit être remercié et félicité, car parmi les pays limitrophes, il y en a qui connaissent des problèmes autrement plus aigus car les salaires, depuis trois ans ne sont pas entièrement payés : je ne citerai pas ces pays. Nous devons faire preuve de sagesse, de pondération car les années qui s'annoncent seront de plus en plus difficiles pour nos enfants et petits enfants qui connaîtront un niveau de vie inférieur au nôtre.

Nous devons être prêts à accueillir toute sorte de financement nous permettant de vivre. Il faut qu'on se dise la vérité. La situation est difficile mais la simple objectivité commande de dire que le Sénégal s'en sort mieux que d'autres. Il faut distinguer les bonnes réalisations du gouvernement et faire des critiques objectives.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Je donne la parole à notre collègue Khalifa Babacar SALL.

MONSIEUR KHALIFA BABACAR SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Je voudrais intervenir dans ce débat pour poser une question. Seulement, tout à l'heure, on a eu droit à un discours d'un nostalgique de l'ONCAD qui s'est mis à faire l'éloge de l'arachide dans un dessein avoué ou inavoué, personne ne sait, mais moi je sais que les gens de son genre qui ont été à promouvoir ou à encadrer les actions de l'ONCAD, ont fait leur preuve. Donc, même si on devait relancer ou reprendre la culture de l'arachide nous n'aurons pas à faire appel à leur compétence. On sait ce qu'ils valent.

Je voudrais, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, dire à cet autre collègue aussi, que si le Sénégal est obligé actuellement de racheter beaucoup de francs CFA à l'étranger, nous savons tous que cet argent là ne vient pas de détournement ou de transfert de fonds de la part des Sénégalais, les causes sont connues. Il n'est pas besoin ici de s'appesantir sur cette question.

Je voudrais ensuite, demander à mon collègue et ami de ne pas nous citer l'autre, parce que je ne donnerai pas le nom, je crois que ce n'est plus un Sénégalais, parce que lorsqu'on se permet d'être à l'étranger pour essayer de donner des leçons à son pays d'origine, je crois que votre fiabilité peut toujours être mise en doute.

Monsieur le Ministre, moi, je voudrais poser une question concernant ce problème, je ne suis pas économiste, mais je me pose quand même cette question-ci. Le Gouvernement du Sénégal, par son plan d'ajustement et de relance, a voulu relancer notre économie par des investissements car c'est ce que nous avons cru comprendre.

S'il y a eu des succès, il y a quand même beaucoup de choses à faire. Alors, avec les taxes et les tarifs douaniers qui viennent d'être relevés, nous étions penchants pour l'autre alternative, parce que si on ne relance pas par les investissements, il faudrait relancer par la

sommation. Alors, si par les investissements, malgré toute la politique mise en oeuvre par le gouvernement, cela tarde à venir et que de l'autre côté la consommation aussi est bloquée, je me pose des questions. C'est la seule question que je voulais soulever pour avoir des explications et des clarifications.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Samba Laobé FALL.

MONSIEUR SAMBA LAOBE FALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Je voudrais simplement commencer par féliciter le rapporteur de l'intercommission et remercier le Ministre pour les nombreuses explications qu'il a eu à nous donner pendant la réunion de l'intercommission. Le rapporteur a eu raison de dire que beaucoup de questions avaient été posées à Monsieur le Ministre, mais il a terminé par dire qu'à l'issue des explications du Ministre, tous les députés qui étaient présents, ont voté, à l'unanimité, ce projet de loi. Je voudrais simplement préciser que l'objet de notre débat aujourd'hui, c'est simplement ce qui a été dit à la page 2 "pour assurer un bon suivi du programme d'ajustement structurel, il est impérieux d'élaborer des mesures de soutien sectoriel au profit de certaines industries et de lutter contre la sous-facturation de certaines exportations".

Voilà l'objet de ce projet de loi et nous saluons les efforts que fait le gouvernement pour parvenir à cette fin.

Je voudrais donc dire que si les membres de la commission, comme l'a dit le rapport, ont souligné les sacrifices consentis par le peuple sénégalais, ils n'ont pas dit, je reprends mon collègue- ils n'ont pas dit que ces efforts ont été inutiles, cela n'a pas été dit pendant l'intercommission. Au contraire, ils ont pensé que, c'est grâce à la poursuite de ces efforts que nous pouvons sortir de nos difficultés.

Je crois que nous^{ne} devons pas nous attarder également pour dire que certains secteurs ont des problèmes, ont des difficultés. Mais je pense que c'est de la palissade, les difficultés existent, elles sont liées à notre situation que tout le monde connaît et qui n'est pas propre au Sénégal. Il n'y a même pas de pays où il n'existe pas de difficultés actuellement. Donc dire que tel secteur éprouve des difficultés, je dis encore une fois c'est vraiment ne rien dire.

Je voudrais puisqu'on a évoqué le problème de l'arachide, bien que ça soit très loin, de nos préoccupations d'aujourd'hui, dire que si on évoque le tournesol, le soja, le colza, c'est apporter de l'eau au moulin du gouvernement tout simplement, c'est parce que à l'extérieur ces huiles font concurrence, une grande concurrence à l'huile d'arachide que la culture de l'arachide pose problème au Sénégal, et c'est pourquoi le gouvernement est obligé de subventionner le monde rural pour pouvoir vendre ses arachides au prix actuel. Donc ce n'est pas détruire l'arachide, ce n'est pas pousser à la mort de cette culture. Au contraire, dans la région de mon collègue Boubacar SALL qui a évoqué le problème, siège bien un guichet de la Caisse Nationale du Crédit Agricole qui aide le paysan à s'équiper pour avoir des semences quitte à rembourser après les cultures. Ce n'est pas de cette façon qu'on détruit l'arachide, ce n'est pas de cette façon qu'on vise à anéantir la culture de l'arachide. Des difficultés existent, vous connaissez le cours mondial et vous connaissez également les efforts faits par le Sénégal pour que le paysan puisse vendre son arachide à un prix raisonnable.

Je terminerais par le problème évoqué par notre collègue LO. Je pense que l'économie du Sénégal à l'heure actuelle ne peut pas être examinée sur la base simplement d'un secteur donné. Cela se pose en termes d'équilibre entre les différents secteurs, mais quand on examine uniquement un secteur on risque de fausser le jeu parce que le problème n'est pas de cloisonner les différents secteurs, le problème pour le gouvernement, c'est de voir comment trouver un équilibre afin que tout puis-

se se tenir, afin que notre économie puisse aller de l'avant.

Je vous remercie Monsieur le Président.;

MONSIEUR LE PRESIDENT.

Je vous remercie.

Monsieur le Ministre vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés,

Je voudrais d'abord dire que nous, au gouvernement, nous sommes soumis à un certain devoir de réserve qui ne nous permet pas toujours de répondre par des exemples précis et pertinents à certaines interpellations qui nous sont faites. Et nous sommes au Sénégal, et nous comme vous nous vivons tout ce qui se passe dans ce pays aussi bien sur le plan économique que sur le plan social. Et je crois que notre responsabilité commune à tous est de prendre en compte ces situations et ces cas et lorsque nous avons à nous interpeler mutuellement, nous le faisons en tenant compte de tout cela. Sinon il serait trop facile à tout bout de champ d'apporter la critique vers l'autre sans soi même ou pour le compte de ceux pour lesquels on parle, on ne puisse également dire ce qui est vrai et qui peut être contribue à la situation qu'on reproche à l'autre.

Cela Monsieur le Président, c'était une précision de départ.

S'agissant de l'intervention de Monsieur le Député Boubacar SALL, je dois avouer que pendant cette intervention, j'ai quelquefois été tenté de l'appliquer parce que j'étais d'accord sur certains points de vue qu'il émettait mais j'ai compris, qu'étant de l'opposition, il était obligé d'apporter dans cette intervention des notes négatives, sinon nous n'aurions pas compris.

Mais globalement, je suis persuadé que Monsieur le Député sait ce qui se passe à l'extérieur, parce qu'il sait ce qui se passe dans le monde. Lorsqu'on parle des sacrifices des sénégalais, c'est vrai, ils se sacrifient, ils l'ont rudement fait dans le passé et ils le font encore ne serait-ce que par la mobilisation générale que tout le peuple sénégalais a fait aujourd'hui pour faire face aux défis, aux situations qui nous interpellent aussi bien sur le plan intérieur dans le cadre de nos relations avec l'extérieur et notamment les pays voisins. Ce n'est pas une nouveauté. Et nous sommes persuadés que le peuple sénégalais comprend la situation à laquelle il est confronté et saura lui faire face : situation qui du reste n'est pas pire que celle que connaissent beaucoup de pays voisins.

Je crois que quand il faut parler de situations, on dit bien comparaison n'est pas raison. Mais nous ne sommes pas au Sénégal dans un flot, nous sommes un petit pays aussi bien par sa superficie que par sa population et nous sommes dans un environnement mondial qui est ce qu'il est et sur lequel malheureusement, nous n'avons pas toute la prise que nous aurions souhaité.

Il y a, pas loin du Sénégal, des pays qui étaient, qui sont beaucoup plus riches que nous, beaucoup plus dotés par la nature et qui aujourd'hui ; tout le monde le sait ; traversent des difficultés qui sont beaucoup plus importantes que les nôtres. La frustration que nous, avons quelquefois au gouvernement, c'est que malgré notre pauvreté, parce que nous sommes pauvres en ressources naturelles, nous sommes pauvres en moyens matériels, nous réussissons la prouesse qui consiste à faire face aux missions majeures de l'Etat. Beaucoup de faits le compliquent, vous le savez tous ici. Nous ne voulons pas des félicitations mais nous voulons

.../...

des encouragements quelquefois. Beaucoup de pays africains connaissent aujourd'hui une situation de banqueroute. Vous savez tous et comme je le dis, nous arrivons avec l'aide de Dieu aujourd'hui encore à faire face à nos missions. Même si c'est au prix du sacrifice des sénégalais, de ce peuple qui a eu à se sacrifier plusieurs fois dans le passé. Faut-il à la situation que nous connaissons, que nous nous reposions sur l'étranger, sur l'extérieur pour faire fi de notre dignité, notre honneur. Parce que ces sacrifices qui sont demandés aux sénégalais, c'est pour sauvegarder cette dignité là, cet honneur là. Sinon nous aurions pu aller nous prostituer mais nous ne le voulons pas, parce que le peuple sénégalais ne le veut pas.

Monsieur le Député a parlé du problème de l'arachide, mais ça c'est un exemple précis des efforts soutenus et permanents que le gouvernement fait pour ce secteur là. Hier, nous avons eu un télex qui nous indiquait qu'un pays voisin a fixé le prix d'achat aux paysans à 50 F à peu près cette année. Nous sommes à 70 F et cette année nous aurons encore une perte sur la campagne arachidière. Mais le gouvernement l'accepte parce que c'est un secteur qui est important, qui est vital que nous voulons encourager et nous continuerons à le faire. Qu'on ne vienne pas nous dire ici que le gouvernement veut sacrifier l'arachide, c'est tout à fait le contraire parce que si nous voulions le faire, nous aurions ramené le prix au prix réel, mondial qui serait aux environs de 50 F. Si nous voulions le faire, nous n'aurions pas à encourager la création de la Caisse de crédit agricole et l'ouverture d'agences dans toutes les régions pour aider le monde paysan, le monde rural à se développer. Il y a d'autres exemples que je pourrais citer mais je sais que la plupart d'entre vous viennent du monde rural et ils les connaissent aussi bien sinon mieux que moi.

Maintenant toute cette masse d'argent qui sort du Sénégal, ce sont les sénégalais qui le sortent ; cet argent ne sort pas par la magie du ciel. Lorsque des sénégalais sont à l'étranger pendant six mois, un an, il faut bien qu'ils vivent. Ils ne vivent de subsits, il fallut qu'ils sortent de l'argent du Sénégal pour vivre ou qu'ils aient gardé de l'argent à l'extérieur, ce qui est également interdit par la loi (Applaudissement). Et si nous voulons poursuivre ceux-là, on dirait aujourd'hui que c'est un régime policier anti-démocratique. Mais voilà un exemple de sortie d'argent. Il y en a d'autres. Quand on plaide la cause de ces gens qui achètent à Hong-Kong

/18

des postes radio et les marchandises de ce genre là, c'est de l'argent qui est sorti de manière illégale. Il faut qu'on pense à cela d'abord.

Lorsque comme cela se passe souvent, nos services de douane saisissent à l'aéroport l'argent de gens comme cela, des autorités nous tombent dessus pour intervenir pour qu'on les laisse, et Nous refusons. Mais comme vous le savez, un million, deux ou trois millions, on peut les sortir facilement malgré toute la vigilance de nos services. Les chiens policiers de l'aéroport peuvent permettre de saisir de la drogue mais pour l'argent, nous n'avons pas encore ce genre de technique. Voilà les problèmes que nous avons et qu'on ne dise pas que nous sommes complices. Nous ne sommes pas du tout complices et tous les jours que Dieu fait, de l'argent est saisi à l'aéroport, en tout cas depuis plusieurs années. Malgré toutes les interventions possibles de quelle autorité que ce soit, nous n'avons jamais accepté de rembourser de l'argent. Nous avons toujours appliqué les textes tels qu'ils sont prévus pour la saisie de l'argent. Et beaucoup d'entre vous le savent ici.

Monsieur le député, c'est ce que je pouvais vous dire sur tout ce que vous avez dit. Vous même, dans votre intervention comme je l'ai dit, vous avez semblé, c'est le sentiment que j'ai eu, approuver autant le comportement du peuple sénégalais dans les sacrifices qu'il consent que des actions que mène le gouvernement et qui permettent aujourd'hui qu'on le veuille ou non, qu'on reconnaisse ou non au Sénégal, d'être moins mal loti que beaucoup de pays qui nous entourent. Ça je crois que personne ne peut le nier.

Monsieur le Député Momar LO, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre défense des commerçants et des consommateurs. Nous aussi nous avons des parents commerçants, nous connaissons des commerçants et ce qu'ils vous ont dit, il nous l'ont dit. Mais peut-être que nous nous avons une vis on plus globale de ces problèmes là autre que celles que vous a apporté cette sensibilité. Monsieur le Président Samba Laobé FALL l'a dit ; les commerçants sont des citoyens sénégalais et sont des opérateurs économiques qui doivent exercer des activités comme tous les autres opérateurs économiques mais il faut que chacun puisse exercer ses activités dans l'harmonie. Il y a une justice à établir.

../..

Nous disons d'une part, lorsque, au Sénégal nous avons des industries qui fabriquent certains produits qui sont également importés, nous ne pouvons pas, dans le souci de favoriser le commerce qui n'est pas en soi une bonne chose pour notre économie, dire qu'on va accepter la sous facturation ou bien même parce que dans d'autres pays, les coûts de production sont beaucoup moins élevés qu'ici, on va appliquer une fiscalité qui fera que les produits nationaux ne pourront pas se vendre. Si nous enrichissons une catégorie de citoyens au détriment d'une autre, ce n'est pas une bonne chose. Nous avons évoqué ici il y a quelques mois le problème des cigarettes et nous avons dit à l'époque que lorsque nous avons au Sénégal une industrie qui emploie 450, 500 personnes plus leur famille et qui a un impact économique réel sur notre pays, nous ne pouvons pas la sacrifier pour favoriser des cigarettes de l'extérieur parce qu'en le faisant, nous favorisons le développement des pays extérieurs.

Plus nous importons de pays étrangers, plus nous favorisons leur développement à notre détriment. Il ne faut pas que le Sénégal devienne un souk qui ne vit que d'importation. Donc il faut qu'on défende cette économie qui est fragile à plusieurs titres, qui est fragile surtout parce que notre marché est restreint et que les économies d'échelle que peuvent obtenir des pays fortement exportateurs, nous ne pouvons pas les avoir ici. Si on importe les produits en acceptant la sous-facturation ou les prix pratiqués dans ce pays là, demain nous serons importateurs de tous les pays du monde et nous n'aurons plus d'industrie. Je ne pense pas que c'est cela que les Sénégalais veulent. Donc il y a un équilibre à établir. Ce n'est pas contre une catégorie d'agents économiques mais c'est pour tout le Sénégal. Voilà les problèmes qui se posent. Et nous qui nous sommes sur le terrain, nous savons ce qui s'est passé avant et que nous avons voulu corriger.

Lorsqu'on vous amène des téléviseurs avec des factures qui indiquent pour un téléviseur un prix de 20.000 F, nous disons qu'il y a problème. Et c'est pour cela que nous avons établi ces choses-là ; c'est pourquoi nous avons fixé des minima de perception. Et tout cela nous l'avons

.../...

fait je vous l'ai dit pas contre une catégorie d'agents économiques mais pour le Sénégal en entier. Il y a l'aspect fiscal et également l'aspect protection de nos industries qui est extrêmement important. Et ce que je vous dis est tellement vrai que même parmi les organismes qui sont chargés de défendre les intérêts des agents économiques, cette contradiction existe parce que les intérêts ne sont pas toujours convergents. Les intérêts des industriels ne sont pas toujours convergents avec ceux des importateurs. Donc il y a un équilibre qui est difficile à réaliser mais que nous nous évertuons à vouloir faire. Voilà maintenant, en le faisant, nous pouvons nous tromper mais nous rectifions.

Voilà ce que je voulais dire. Quant à la concertation dont vous avez parlé, elle existe. Et c'est dommage je n'ai pas ici la lettre mais nous avons reçu du patronat une lettre laquelle il se félicite de l'esprit de concertation qui prévaut. Mais là aussi il faudrait que je vous dise. Il y a des décisions de souveraineté que l'Etat doit prendre dès fois sans mettre trop de temps à se concerter. L'exemple type c'est une dévaluation. Lorsqu'un pays dévalue et il y en cela peut-être des ministres des finances pas du Sénégal mais de certains pays qui sont traités comme étant des gens qui ne disent pas la vérité parce que le jour d'une dévaluation quelques heures avant, quand on leur pose la question, ils nient. Si on le dit avant, la catastrophe qui en découle est trop lourde. Je ne peux pas vous développer cet aspect, mais c'est très important. Si bien que sciemment quelquefois certaines mesures sont appliquées sans concertation préalable, ou dans une concertation restreinte juste avant la prise de décision parce que si c'est su avant, c'est la catastrophe.

Les contrôles, je suis d'accord, gênent toujours ceux qui sont en règle. Mais ils permettent aussi nombreux soient-ils de mettre la main sur ceux qui ne sont pas en règle. Et toutes ces choses qui sont faites le sont par expérience. Vous savez, Monsieur le député, lorsque des passagers arrivent à l'aéroport, l'agent des douanes qui est là, choisit de fouiller tel plutôt que tel autre. Et tout cela ce sont des techniques qui font que les contrôles sont peut-être multipliés parce que des fois, il y a des informations qui sont données, des présomptions. Et il faut

.../...

aller jusqu'au bout. C'est très tracassier, il faut le reconnaître. Même moi je me fais arrêter quelquefois sur la route de l'aéroport. Il faut aussi qu'on puisse donner aux gens les moyens de travailler et en matière de lutte contre la fraude, c'est là où je voulais en terminer, je dois vous dire que des progrès très importants ont été faits. En tout cas depuis 3 mois nous avons reçu l'avis d'industriels sénégalais qui sont à la tête d'industries qui jusqu'alors, étaient les cibles privilégiées de la fraude et ils ont tous reconnu que les choses vont beaucoup mieux. Et les effets aussi bien de cette lutte accrue contre la fraude que de ces ordonnances que vous examinez aujourd'hui auront permis nous disent-ils aujourd'hui selon les secteurs de voir le chiffre d'affaires augmenter de 20 % au moins sinon plus quelquefois jusqu'à 30 % pour certains. Donc nous pensons que nous sommes sur la bonne voie. Les taxes d'aéroport que vous avez évoquées, c'est vrai, c'est des idées qui ont été émises je me souviens il n'y a pas très longtemps, un simple citoyen sénégalais nous avait écrit pour proposer cela comme étant une solution pour procurer des recettes à l'Etat. Vous savez en matière d'aéroport le Sénégal fait partie d'une organisation, l'ASECNA avec d'autres pays et ce sont des mesures qui doivent être prises de concert par les pays membres sans compter maintenant que cela a des incidences sur d'autres secteurs économiques, le tourisme par exemple. Donc ce sont des choses qui sont difficiles de mettre en oeuvre mais c'est une idée qui a été émise et qui ne serait pas impossible de soumettre aux instances délibérantes de l'Asecna pour éventuellement pouvoir procurer des recettes à l'Etat.

Monsieur le Député El Hadj Moustapha NIANG aussi, je crois que je ne peux que vous remercier Monsieur le Député Maire de votre contribution à la défense de ce projet de loi et de vos remarques pertinentes sur les sujets qui ont été évoqués notamment le problème de l'arachide.

Monsieur le Député Khalifa SALL, a posé une question. La réponse est difficile parce que, effectivement, il y a une relation entre les différents éléments qu'il a indiqués : le développement des investissements, le développement de la consommation tout cela dans la stratégie d'une bonne relance. Mais ce qu'il faut dire, c'est que nous avons dit

.../...

depuis plusieurs années, lorsqu'on regarde les comptes du Sénégal, il s'est avéré et la tendance s'est renversée, que pendant plusieurs années, pendant longtemps, les sénégalais ont consommé plus qu'ils ne gagnaient. Au lieu d'épargner, ils s'endettaient, pour anticiper sur leur consommation. Evidemment, c'est une situation qui ne permet pas de faire de l'épargne pour investir, qui nous oblige à avoir recours à l'épargne extérieure, aux investissements extérieurs et ces investissements extérieurs pour se faire doivent bénéficier d'un environnement favorable et en dehors de l'aspect recettes, les ordonnances qui ont été prises participent donc de cet objectif là puisque comme nous vous l'avons dit, elles tendent à renforcer la protection de nos industries vis à vis des importations de l'extérieur, donc une mesure qui doit sécuriser, favoriser les investissements. Le cycle que vous avez décrit : relance, consommation, investissement, devrait être un peu renversé, relance investissement, consommation. Je ne pense pas qu'il soit bon de consommer avant d'investir, il faut d'abord investir ce qui permet d'augmenter le revenu par l'emploi, par l'augmentation des impôts et ainsi de suite ce qui permet maintenant de relancer la consommation mais renverser le cycle, je crois, n'est pas une bonne chose, parce que cela va nous ramener à ce qui s'est passé au Sénégal, il y a plusieurs années, où le Sénégalais consommait plus qu'il ne gagnait, où le Sénégalais consommait l'aide que lui apporte l'extérieur plutôt que d'investir dans des projets rentables sur le plan économique et sur le plan social.

Voilà donc ce que je pouvais dire, Monsieur le Député sur votre interrogation.

Je voudrais terminer par Monsieur le Président Samba Laobé FALL que je voudrais remercier encore une fois pour la compréhension aigüe qu'il a des problèmes économiques du Sénégal, pour le soutien qu'il n'a jamais cessé de nous apporter dans notre travail qui n'est pas facile, parce que comme je le disais, ce qui est difficile c'est que devant les mesures qui sont prises et qui, sans doute comme on l'a dit, ne satisfont pas tous les sénégalais. Nous aussi, nous avons des parents et des amis qui sont en face et comme dit précisément Monsieur le Député, sont touchés par ces mesures-là, ce qui crée une situation assez délicate. Mais enfin, nous devons tous nous aider mutuellement pour que l'ensemble des sénégalais comprennent

..../..

que tout ce qui est fait par le gouvernement du Président de la République est fait dans son intérêt et il faudrait aussi qu'au delà des intérêts immédiats, des difficultés immédiates, des problèmes immédiats que nous puissions quelquefois penser au futur, penser à nos enfants, à nos petits enfants à qui nous devons léguer un Sénégal assaini.

(Applaudissements des Députés P.S.).

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Je vous remercie Monsieur le Ministre.

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen de l'article unique.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

MONSIEUR MODOU AMAR

ARTICLE UNIQUE :

Sont ratifiées les dispositions de l'ordonnance n°89-29 du 25 Août 1989, portant modification des droits et taxes d'importation et d'exportation inscrits au tarif des douanes, entrée en vigueur le 04 Septembre 1989.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Il n'y a pas d'observations sur l'article unique ?

Je mets aux voix l'article unique.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

Projet de loi n° 34/89 portant ratification de l'Ordonnance n° 89-30 du 25 Août 1989 portant abaissement du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la liste des produits éligibles à ce taux.

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 34/89 portant ratification de l'Ordonnance n° 89-30 du 25 Août 1989 portant abaissement du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la liste des produits éligibles à ce taux.

La parole est à Monsieur Modou AMAR, Rapporteur de l'Intercommission constituée par les commissions des Finances et de la Législation.

Monsieur Modou AMAR

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

L'intercommission, constituée par les commissions des Finances et de la Législation, s'est réunie le jeudi 7 décembre 1989, sous la présidence de notre collègue Abdourahim AGNE, Vice-Président de la Commission des Finances, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 34/89 portant ratification de l'Ordonnance n° 89/30 du 25 Août 1989, relative à l'abaissement du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la liste des produits éligibles à ce taux.

Le gouvernement était représenté par Monsieur Moussa TOUPPE, délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, entouré de ses collaborateurs.

Dans l'exposé des motifs, le Ministre a indiqué que pour restaurer les grands équilibres macro-économiques, le législateur a pris un certain nombre de mesures fiscales. Parmi ces mesures, figure la baisse successive des droits et taxes inscrits au tarif des douanes et la modification de certains de ces droits.

Ces mesures ont eu pour conséquence, à l'importation, la réduction de l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée, donc d'une baisse des recettes fiscales.

Aussi, la faiblesse du rendement de la taxe sur la valeur ajoutée au taux majoré, traduit-elle le caractère dissuasif et marginal d'un tel niveau de taxation non générateur de recettes.